

Protocole pour la surveillance des DEVOIRS SURVEILLES

CYCLE BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

1. Les sacs sont déposés au fond de la salle ou sur l'estrade de la salle K10.
2. Les téléphones portables ou tout autre appareil connecté doivent être éteints, et rangés dans les sacs.
3. L'utilisation des téléphones, des montres connectées et plus largement de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de sanctions pour tentative de fraude ou fraude caractérisée. En cas de flagrant délit de fraude, la procédure examen pour les classes cycle BAC sera déclenchée (signalement aux autorités académiques).
4. Les élèves ne doivent avoir sur leur table que leurs feuilles de copie qu'ils doivent ouvrir avant la distribution du sujet, et leur matériel d'écriture (aucun document, bloc-notes ou trousse).
5. Aucun échange oral ou de matériel entre les élèves ou étudiants n'est toléré
6. Les calculatrices autorisées sont : - **les calculatrices modèle collège, non programmables et sans mémoire, les calculatrices avec mémoire qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes : neutralisation temporaire de la mémoire, blocage de toute transmission de données avec tout dispositif de communication à distance, présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice attestant du passage au « mode examen »**

Toute fraude ou tentative de fraude sera signalée à la Direction, à Madame CHAMBRAY, à Madame BOUDET et au Professeur concerné.

La responsable de Vie Scolaire,
C. BOUDET.

